

BULLETIN DE PARTICIPATION

Tirage au sort des droits de réservation du refuge Lusk

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie et lire attentivement les règlements ci-dessous.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

*Télécopieur : () _____ Courriel : _____
* Télécopieur seulement (pas de n° de téléphone)

Dates prévues du séjour : _____ Nombre de personnes : _____

Ne pas tenir compte de ce bulletin si votre système a déjà une réservation en mon nom pour une autre date.



Les bulletins de participation seront acceptés à compter du 17 octobre 2005, à 9 h, jusqu'au dimanche précédent la date du tirage, à 17 h. Prière de faire parvenir votre bulletin au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau :

Adresse :
 33, chemin Scott
 Chelsea (Québec) J9B 1R5

Tél. : (819) 827-2020 ou 1 800 465-1867
 Téléc. : (819) 827-6048
 Courriel : laffeur@bellnet.ca
 Site Web : www.capitaleducanada.gc.ca/gatineau

Règlements

- Vous devez avoir au moins 18 ans pour réserver un refuge et participer à ce tirage au sort.
- Les droits de réservation du refuge Lusk seront attribués lors d'un tirage au sort. Il y aura quatre (4) tirages durant la saison car les réservations seront prises un mois à la fois. On vise ainsi à donner aux gens l'occasion de réserver au moins un refuge en cours de saison.
- Les dates de tirage sont les suivantes :
 - le 21 novembre 2005 pour les réservations de décembre
 - le 5 décembre 2005 pour les réservations de janvier
 - le 2 janvier 2006 pour les réservations de février
 - le 6 février 2006 pour les réservations de mars
- On procédera au tirage le premier lundi du mois (sauf en novembre). Les personnes choisies seront averties par courriel ou par télécopie et recevront confirmation de notre disponibilité pour effectuer la réservation. À compter de l'instant où nous vous avons fait parvenir ce message (courriel ou télécopie), vous aurez un délai de 48 heures pour communiquer avec nous et achever l'opération. Notez bien que si nous n'avons pas obtenu de confirmation de votre part dans le délai accordé, vous perdrez votre privilège et il sera offert à une autre personne.
- À compter du deuxième lundi du mois (en novembre ce sera le lundi 28), les emplacements encore disponibles pourront être réservés selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».
- Le dépôt d'un bulletin de participation est considéré comme une réservation officielle si les dates inscrites sur le bulletin sélectionné sont disponibles. Les personnes intéressées peuvent soumettre un bulletin pour chacun des tirages énumérés au règlement n° 3. Les bulletins seront acceptés à compter du 17 octobre, à 9 h, et jusqu'au dimanche précédant la date du tirage, à 17 h.
- Une même personne peut déposer jusqu'à quatre (4) bulletins de participation, chacun pour une date différente. Les bulletins seront regroupés par dates de début du séjour. Si l'un de vos bulletins est tiré plus d'une fois nous le traiterons toujours comme une réservation officielle, à moins que vous ayez indiqué le contraire sur votre bulletin de participation. La personne sélectionnée ne pourra réserver pour plus de cinq (5) nuitées consécutives dans les refuges.
- Une même personne ne pourra effectuer plus de quatre réservations par saison peu importe le refuge soit par l'intermédiaire du tirage au sort, soit en se prévalant de la possibilité de réserver les emplacements qui n'auront pas trouvé preneurs lors du tirage au sort.
- Le paiement complet est exigé au moment de la réservation, et les principales cartes de crédit sont acceptées. Des frais de réservation non remboursables de 5 \$ sont exigés. Il n'y aura aucun remboursement consenti dans le cas d'une annulation. Toutefois la réservation peut être transférée à une tierce personne. Nous garderons une liste de noms de personnes en réserve dans le but de vous assister à trouver des gens qui accepteront d'acheter votre réservation. Nous effectuerons les vérifications en votre nom auprès de ces personnes.
- Prière de noter que les droits de réservation pour les refuges Brown, Des Pins, Philippe, Taylor et Richard seront attribués par un tirage au sort distinct. Les personnes que ces refuges intéressent peuvent obtenir un bulletin de participation au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, dont les coordonnées sont inscrites ci-dessus. Les règlements régissant ce tirage figurent sur ce bulletin.



PARC DE LA GATINEAU
 GATINEAU PARK